

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL –  
REPRISE D'UN EXCÉDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT –  
INTÉGRATION EN SECTION DE FONCTIONNEMENT DU PRODUIT DE LA VENTE DE TERRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-118

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 16h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 15 novembre 2023.

Nombre de membres en  
exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

**Présents :**

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

**Excusés :**

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ.

**Procurations :**

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE.

**Secrétaire de séance :** Blandine LASSERON.

Vu les délibérations :

N°21-053 du 21 juin 2021 et n°23-004 du 6 février 2023 concernant la vente de la parcelle ZD 391 lieu-dit « Les sept frérots » à Anneux pour un montant de 14 352.00€

Vu la possibilité offerte par l'Instruction Comptable M14 de reprendre en section de fonctionnement le produit de cession pour la part issue à l'origine de la section de fonctionnement.

Vu le budget de l'exercice 2021 qui présentait déjà en section d'investissement un excédent de 263 581.49€.

Considérant le résultat excédentaire de la section d'investissement repris au budget 2023 d'un montant de 559 698.33€.

Après avis du Comptable du CCAS,

Après examen, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De reprendre en section de fonctionnement à l'article 7785 le produit des ventes de la parcelle ZD 391 lieu-dit « Les sept frérots » à Anneux pour un montant de 14 352.00€ (quatorze mille trois cent cinquante-deux euros).
- D'ouvrir les crédits en dépense au compte 1068 pour un montant total de 14 352.00€ (quatorze mille trois cent cinquante-deux euros).

*Publié le* : 18 Décembre 2023 à 15:45

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :- 6 DEC. 2023  
Et publication ou notification du :- 6 DEC. 2023

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

Virginie WIART.

